

Société d'Infrastructures Gazières

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale,
Société d'Infrastructures Gazières
4 Place Raoul Dautry
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société d'Infrastructures Gazières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

MAZARS :

- Rapport à l'occasion de la distribution d'acompte sur dividendes : 13 220 euros

PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT :

- Rapport à l'occasion de la distribution d'acompte sur dividendes : 13 220 euros

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de notre audit : Valorisation des titres de participation

Au 31 décembre 2019, les titres de participation détenus par SIG dans GRTgaz sont inscrits dans les comptes annuels pour une valeur nette comptable de 1 360 millions d'euros, soit 99,6 % du total actif.

Comme indiqué dans le paragraphe 'Règles générales' de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée à hauteur de la différence.

Pour s'assurer de la valeur d'inventaire des titres, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique réalisée. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers. Les hypothèses de valorisation intègrent des prévisions de résultat sur la base des budgets, des projections de flux de trésorerie actualisés, des évolutions de taux (taux de rendement sans risque, prime de risque de marché, bêta des fonds propres), des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres de participation détenus par SIG dans GRTgaz, nos travaux ont consisté à :

- Estimer le caractère raisonnable des hypothèses économiques utilisées et données prévisionnelles sur la base des informations qui nous ont été communiquées ;
- Apprécier les principes et méthodes de détermination de la valorisation au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation du test de dépréciation des titres de participation aux données sources fournies par l'expertise.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date

d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société d'Infrastructures Gazières par vos statuts du 31 mai 2011 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 8^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 juin 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Bénédicte Vignon

Olivier Leclerc

SA STE D'INFRASTRUCTURES GAZIERES

**4 place Raoul Dautry
75015 PARIS 15**

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019



**Caderas
Martin**

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

43, rue de Liège - 75008 Paris

Tél. : 33 (0)1.44.90.25.25 - Fax : 33 (0)1.42.94.93.29

E-mail : contact@caderas-martin.com

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes

Rapport de présentation des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Autres informations	16
Notes sur le compte de résultat	17

Rapport de présentation des comptes

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre société, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA STE D'INFRASTRUCTURES GAZIERES relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	1 365 531 755
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Bénéfice)	92 198 390

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS
Le 15/03/2020

Jean-Lin LEFEBVRE
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)	1 360 134 967		1 360 134 967	1 359 976 138
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 360 134 967		1 360 134 967	1 359 976 138
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 081 660	6 638	5 075 022	13 135 222
Disponibilités	321 766		321 766	364 242
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 403 427	6 638	5 396 788	13 499 464
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 365 538 394	6 638	1 365 531 755	1 373 475 603
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	603 944 200	603 944 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	79 461 541	79 461 541
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 695 267	12 077 267
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	530 863	16 111 806
Report à nouveau	-70 661 471	-111 125 733
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	92 198 390	132 360 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	47 034 259	46 592 841
TOTAL CAPITAUX PROPRES	771 203 049	779 421 922
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	593 946 004	593 948 702
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	100 254	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 620	104 979
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	158 829	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	594 328 707	594 053 681
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 365 531 755	1 373 475 603
(1) Dont à plus d'un an (a)	586 500 254	586 400 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 828 453	7 653 681
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			27 850	39 900
Total produits d'exploitation (I)			27 850	39 900
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			173 567	526 466
Impôts, taxes et versements assimilés				76
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			173 567	526 542
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-145 717	-486 642
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			108 924 358	155 144 029
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				2 395 080
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			11 181	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			108 935 539	157 539 108
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				16 463
Intérêts et charges assimilés (4)			15 913 418	24 125 862
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			136 342	108 724
Total charges financières (VI)			16 049 760	24 251 049
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			92 885 780	133 288 060
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			92 740 063	132 801 418

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	441 418	441 418
Total charges exceptionnelles (VIII)	441 418	441 418
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-441 418	-441 418
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	100 254	
Total des produits (I+III+V+VII)	108 963 389	157 579 008
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 764 999	25 219 009
BENEFICE OU PERTE	92 198 390	132 360 000
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 365 531 755 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 92 198 390 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Risque de marché :

La société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où sa dette est entièrement à taux fixe. Par ailleurs, elle n'est pas directement exposée au taux de change dans la mesure où elle détient une participation dans une société française dont l'activité s'exerce principalement en France et dans la zone Euro.

Créances :

Les « créances » sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation :

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition majorée des frais d'acquisition. Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq années.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée à hauteur de la différence. Pour s'assurer de la valeur d'inventaire des titres, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers. Les hypothèses de valorisation intègrent des prévisions de résultat sur la base des budgets, des projections de flux de trésorerie actualisés, des évolutions de taux (taux de rendement sans risque, prime de risque de marché, bêta des fonds propres), des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Selon le rapport de valorisation établi par INDEFI, la valeur de la participation de 25% détenue par SIG dans GRTgaz au 31/12/2019 ressort à 1 696 M€. Les titres sont comptabilisés au bilan pour 1 360 M€.

Frais d'acquisition de titres :

Les frais d'acquisition de titres de participation ont été activés et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans prorata temporis

Provisions réglementées :

La société a opté pour l'amortissement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation sur 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire, tel que prévu par la législation.

- Frais d'acquisition :

48 398 336 €

- Amortissement dérogatoire de la période :

441 418 €

Règles et méthodes comptables

- Amortissement dérogatoire cumulé :
47 034 259 €

Produits et charges financiers :

- Les charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt obligataire qui sont calculés prorata temporis sur la base du taux fixe d'intérêt prévu au contrat.
- Les produits financiers sont comptabilisés prorata temporis pour les intérêts et à la date de l'assemblée générale décidant de la distribution pour les dividendes.

Produits et charges exceptionnels :

Les charges exceptionnelles correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participation sur 5 ans prorata temporis. Le montant de l'amortissement sur l'année s'élève à 441 418 €, versus 441 418 € l'année précédente.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence	1 359 976 138	158 828		1 360 134 967
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 359 976 138	158 828		1 360 134 967
ACTIF IMMOBILISE	1 359 976 138	158 828		1 360 134 967

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-Euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
GRTgaz	620 4253	643 692	24,83	1 359 9761	359 976			1 885 898	333 884	108 924
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 603 944 200,00 Euros décomposé en 60 394 420 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 12/06/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	132 360 000
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	132 360 000
Affectations aux réserves	21 234 267
Distributions	111 125 733
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	132 360 000

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

Le montant des acomptes sur dividendes versés au 31/12/2019, inclus sur la ligne de report à nouveau, se monte à 70 661 471 Euros. Le montant des acomptes sur dividendes versés au titre de l'exercice précédent se montait à 111 125 733 Euros.

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	603 944 200				603 944 200
Primes d'émission	79 461 541				79 461 541
Réserve légale	12 077 267	6 618 000	6 618 000		18 695 267
Réserves générales	16 111 806	14 616 267	14 616 267	30 197 210	530 863
Report à Nouveau	-111 125 733	111 125 732	111 125 732	70 661 471	-70 661 471
Résultat de l'exercice	132 360 000	-132 360 000	92 198 390	132 360 000	92 198 390
Dividendes		111 125 733			
Provisions réglementées	46 592 841		441 418		47 034 259
Total Capitaux Propres	779 421 922	111 125 732	224 999 808	233 218 680	771 203 049

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	46 592 841	441 418		47 034 259
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	46 592 841	441 418		47 034 259
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		441 418		

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	46 592 841	441 418		47 034 259
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I	46 592 841	441 418		47 034 259
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	17 820		11 181	6 638
Dépréciations Total III	17 820		11 181	6 638
TOTAL GENERAL (I + II + III)	46 610 661	441 418	11 181	47 040 898
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières			11 181	
Dotations et reprises exceptionnelles		441 418		
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 594 328 707 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	593 946 004	7 546 004		586 400 000
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 620	123 620		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	158 829	158 829		
Autres dettes (**)	100 254		100 254	
Produits constatés d'avance				
Total	594 328 707	7 828 453	100 254	586 400 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	95 608
INTÉRÊTS COURUS S/ EMPRUNTS OBLI.	7 546 004
Total	7 641 612

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La Société d'Infrastructures Gazières (SIG), a pris une participation de 17,8% au capital de la société Elengy en février 2020 via une augmentation de capital réservée.

Les événements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française et européenne sur le début de l'exercice 2020. Cette situation relevant d'un événement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019, la société n'a donc procédé à aucun ajustement de ses comptes clos le 31 décembre 2019. Les mesures massives de soutien annoncées par les gouvernements européens devraient permettre de soutenir les économies. A ce stade, les conséquences éventuelles sur nos actifs financiers, qui sont des actifs à long terme et portent sur des activités régulées sont difficilement évaluables.

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2011, la Société d'Infrastructures Gazières (SIG), est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Holding d'Infrastructures Gazières (HIG). La charge d'impôt sur les bénéfices de la Société d'Infrastructures Gazières (SIG) est comptabilisée comme si elle était imposée séparément.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices de la Société d'Infrastructures Gazières (SIG) s'élèverait, si elle était imposée séparément à :
- 100 254 Euros